

Or, c'est en vain que nous rechercherions une parité aussi étroite dans les exigences de la nature humaine ; nous serions toujours en présence de l'abîme qui sépare la créature du Créateur.

Si elle existe dans l'homme, cette parité divine ne peut être due qu'à une déification gratuite de celui-ci ; c'est-à-dire, à son élévation surnaturelle accordée en pur don et par un bienfait de la grâce divine.

Et c'est bien ce qui, dès le début des temps, a été réalisé dans l'homme. Les saintes Écritures nous l'enseignent en des textes nombreux et précis.

Et d'abord, qui ne sait combien la description qu'elles font de l'état du premier homme dans le paradis terrestre est extraordinaire et surpasse tout ce que la nature pouvait raisonnablement réclamer ? L'homme est créé adulte avec une science infuse qui embrasse l'univers entier et avec un langage tout fait, assez riche pour dénommer toute chose et assez souple pour exprimer les sentiments les plus variés et les plus délicats (1) ; en lui brille une rectitude parfaite (2) qui, hiérarchisant toutes les puissances, soumet, dans une harmonie imperturbable, le corps à l'âme, la vie végétative à la vie sensitive, les sens et leurs passions à l'empire de la volonté ; et la volonté elle-même à la lumière toujours vive, toujours sûre et toujours persuasive de la raison. Et cette raison, orientée vers Dieu comme vers son pôle magnétique, puise dans cette orientation, aussi longtemps qu'elle y reste fidèle, une souveraineté intangible qui la met à l'abri de toute révolte des sens et de tout assaut de la concupiscence (3). A cela, il faut ajouter les privilèges du corps : son immunité contre la douleur, les fatigues et les maladies (4), et son immortalité (5) dont l'Arbre de vie était le symbole et le sacrement (6).

(1) Genèse, II, 7-24.

(2) Eccl. VII, 30.

(3) Genèse, II, 25 ; III, 7.

(4) Genèse III, 16-19.

(5) Genèse II, 17 ; — Sap. I, 13 : "Deus mortem non fecit." — Sap. II, 23 : "Deus creavit hominem inextermabilem." — Rom. V, 12 : "Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors." Rom. VI, 23 : "Stipendia peccati, mors".

(6) Genèse, III, 22.